



Commune : 1170 Aubonne

N° parcelle : 2382

Objet : Construction d'une villa individuelle

### Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation mécanique à simple flux avec BEA  
Genre/type d'installation : Simple flux air repris  
Air recyclé :  non  oui (→ joindre le schéma de principe)  
Débit maximum : 150 m<sup>3</sup>/h d'air fourni 195 m<sup>3</sup>/h d'air repris  
Surface ventilée : 154 m<sup>2</sup>  
Chauffage de l'air :  non  oui → comment ? \_\_\_\_\_

### Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVEne)

Technique de récupération : \_\_\_\_\_  
performance du récupérateur : \_\_\_\_\_ % (≥ 70 %)

Cas spéciaux : simple flux  maximum 1'000 m<sup>3</sup>/h d'air repris (total par immeuble)  
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel  
 utilisation de la chaleur de l'air repris par : \_\_\_\_\_

### Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification :  non  oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)  
Refroidissement :  non  oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

### Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud :  non  oui ↓  
 présence d'un sas d'entrée  
 énergies renouvelables uniquement employées

### Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

### Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures	Justificatif établi par :	A REMPLIR PAR LE CANTON
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	<u>NBR Consulting</u>	Le justificatif est certifié complet et correct
	<u>Route du Village 74</u>	
	<u>1724 Le Mouret</u>	
Responsable, tél. Adresse mail :	<u>Nicolas Brunisholz - 079 389 15 59</u>	
Lieu, date, signature :	<u>Le Mouret, le 12.02.2025</u> 	